

Le 1^{er} février 2018

Cher actionnaire,

Schroder International Selection Fund – Global Multi-Asset Conservative

Le conseil d'administration de Schroder International Selection Fund (la « Société ») a décidé de modifier le nom, l'objectif d'investissement et de réduire la commission de gestion du compartiment Schroder International Selection Fund – Global Multi-Asset Conservative (le « Compartiment ») à compter du 1^{er} mars 2018 (la « Date effective »). Les modifications visent à rendre le Compartiment plus adapté aux investisseurs retraités ou approchant de la retraite.

Changement de nom

Le Compartiment sera renommé Schroder International Selection Fund – Flexible Retirement.

Modification de l'Objectif d'investissement

L'Objectif d'investissement du Compartiment sera modifié pour stipuler un objectif de performance plus élevé tout en visant à limiter les pertes à un seuil maximum de 8 % sur toute période d'investissement. La volatilité cible du Compartiment sera également accrue du fait de l'objectif de performance plus élevé.

L'Objectif d'investissement du Compartiment, décrit dans le prospectus de la Société, sera modifié comme suit :

« Le Compartiment vise à dégager un revenu et une croissance du capital supérieure à l'Euribor à 3 mois +1,5 % par an (brut) sur un cycle de marché en investissant dans un portefeuille diversifié d'actifs et de marchés du monde entier. Le Compartiment vise à générer ce rendement avec une volatilité (un indicateur de la variation des rendements du Compartiment sur une année) comprise entre 2 et 3 % par an. »

devient :

« Le Compartiment vise à générer une croissance de capital et un revenu de 2 % par an (bruts de commissions) de l'Euribor à trois mois sur un cycle de marché (généralement trois à cinq ans) tout en cherchant à limiter les pertes à un seuil maximum de 8 % de la valeur du Compartiment sur une période d'investissement quelconque. Le Compartiment vise à générer ce rendement avec une volatilité (mesure de la variation des rendements du Compartiment sur des périodes continues de 3 ans) comprise entre 3 % et 5 % par an. Le Compartiment vise à atteindre cet objectif en investissant dans une gamme diversifiée d'actifs et de marchés du monde entier. La limitation des pertes ne peut être garantie ».

Profil de l'Investisseur type

À la lumière de ces modifications, le profil de l'investisseur type, décrit dans le prospectus de la Société, est modifié comme suit :

« Le Compartiment convient aux Investisseurs qui recherchent un portefeuille prudent avec une exposition limitée aux opportunités de croissance offertes par un investissement flexible dans un éventail de catégories d'actifs mondiales. »

devient :

« Le Compartiment est un véhicule assorti d'un niveau de risque faible ayant pour objectif la croissance du capital. Il peut convenir aux investisseurs recherchant des opportunités de croissance du capital tout en visant à limiter les pertes à un seuil maximum de 8 % sur une période d'investissement quelconque. Il peut convenir aux investisseurs qui participent à un régime de retraite à cotisations déterminées et qui souhaitent toucher leur épargne-retraite sous forme d'un montant forfaitaire unique ou qui souhaitent que leur épargne leur soit versée sur une période de temps définie. Les investisseurs doivent considérer leur investissement sur le moyen/long terme et doivent lire les avertissements relatifs aux risques stipulés en Annexe II ainsi que le Document d'informations clés pour l'investisseur avant tout investissement ».

Baisse de la commission de gestion

Nous sommes ravis de vous informer que la commission de gestion du Compartiment sera réduite. Les nouveaux taux sont les suivants :

Catégorie d'Actions	Commission de gestion actuelle	Nouvelle commission de gestion
A	1,00 %	0,75 %
A1 :	1,00 %	0,75 %
C	0,50 %	0,30 %

Toutes les autres caractéristiques principales du Compartiment demeureront inchangées. Une liste des codes ISIN des Catégories d'Actions affectées par les modifications mentionnées ci-dessus figure en annexe de la présente lettre.

Nous espérons que vous opterez pour le maintien de votre investissement au sein du Compartiment après ces modifications. Cependant, si vous souhaitez demander le rachat de votre participation dans le Compartiment ou la convertir vers un autre compartiment de la Société avant la Date effective, vous pouvez le faire à tout moment jusqu'à l'heure de clôture des transactions le 28 février 2018. Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A. exécutera sans aucun frais vos ordres de rachat ou de conversion conformément aux dispositions du Prospectus de la Société. Toutefois, dans certains pays, les agents payeurs, banques correspondantes ou autres intervenants locaux peuvent appliquer des frais de transaction. Il se peut en outre que l'heure de clôture des transactions locale qu'ils appliquent soit antérieure à celle susmentionnée. Nous vous recommandons, de ce fait, de vous renseigner auprès de ces intervenants afin de vous assurer que vos instructions parviennent à Schrodors au Luxembourg avant l'heure de clôture des transactions le 28 février 2018.

Pour toute question ou information complémentaire concernant les produits Schroders, nous vous invitons à contacter votre bureau Schroders local, votre conseiller professionnel habituel ou Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A. au (+352) 341 342 212.

Nous vous prions d'agr er, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les plus distingu es.



Cord Rodewald
Signataire autoris 



Alastair Woodward
Signataire autoris 

Annexe

Codes ISIN des cat gories d'actions affect es par les modifications

Cat�gorie d'Actions	Devise de la Cat�gorie d'Actions	Code ISIN
A Capitalisation	EUR	LU0776413196
A1 Capitalisation	EUR	LU0776413279
C Capitalisation	EUR	LU1195516098
I Capitalisation	EUR	LU1195516254
A Distribution	EUR	LU0776413352
A1 Distribution	EUR	LU0776413436
A Capitalisation	CHF couverte	LU0975320101
A Capitalisation	SEK couverte	LU1388564293